

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 221

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Corre, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Chapdelaine, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 16 A

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> février 2017, un rapport sur la mise en place d'un service public décentralisé de la petite enfance. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rétablir l'article 16 A dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale, tout en reportant la date de remise du rapport sur la mise en place d'un service public décentralisé de la petite enfance au 1<sup>er</sup> février 2017.